

Admission à la filière de formation bachelor en travail social

Consigne pour l'expérience professionnelle de qualité

PRINCIPES

Les candidat·e·s à l'admission dans la filière Travail social sont soumis à l'obligation d'accomplir et de valider une expérience professionnelle de qualité d'une durée totale de 40 semaines (à un taux d'occupation de 100 %, soit 1'600 heures de travail au total), dont au moins 20 semaines spécifiques au domaine social. Les candidat·e·s titulaires d'un CFC de 3 ans obtenu en entreprise ne sont astreints qu'à l'accomplissement des 20 semaines d'activité spécifique (reconnaissance de l'activité professionnelle réalisée durant le CFC en tant qu'expérience non spécifique).

Les démarches nécessaires pour trouver un emploi ou une expérience professionnelle de qualité relèvent de la responsabilité des candidat·e·s.

Les modalités pratiques telles que l'établissement d'un contrat, la rémunération, l'assurance-accidents, etc. relèvent de la responsabilité de l'employeur.

1 EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SPÉCIFIQUE AU DOMAINE SOCIAL

Objectifs

L'expérience professionnelle de qualité dans le domaine social doit permettre aux candidat·e·s

- de tester ses aptitudes à exercer une activité professionnelle,
- de découvrir un terrain et une /des populations dans le domaine des métiers de l'humain,
- d'affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES.

Par domaine social, il faut entendre toute activité professionnelle des domaines social, socio-éducatif, socio-sanitaire où les candidat·e·s exercent une activité d'accompagnement en relation directe et suivie avec des personnes (usagers, clients, ...).

Conditions

La durée minimale de l'expérience professionnelle dans le domaine social est de 20 semaines en équivalent plein temps (en cas de temps partiel, le taux d'occupation doit être de 50 % au minimum), soit un total de 800 heures, déduction faite des vacances et des absences pour maladie. Les 20 semaines doivent comporter au moins 10 semaines en continu; le solde doit se composer d'au moins 4 semaines consécutives.

Procédure

- annoncer son choix du lieu de l'expérience professionnelle au moyen du formulaire reçu après l'inscription en ligne
- y indiquer le nom de la personne référente diplômée en travail social désignée par l'institution
- joindre à ce document le cahier des charges ou le descriptif de tâches établi sur papier à en-tête de l'institution et signé par une personne autorisée
- joindre également un bref exposé, dactylographié, des raisons du choix de cette expérience professionnelle.
- si l'institution se trouve à l'étranger, une copie du contrat d'engagement et un bref descriptif de l'institution concernée sont requis.

Le feu vert de l'école pour accomplir son stage sera adressé aux candidat·e·s après réception du formulaire et de ses annexes.

Validation

Après 20 semaines d'expérience professionnelle, remettre au site HES-SO un travail personnel d'évaluation, de 8 à 10 pages dactylographiées, rédigé selon les consignes reçues avec le feu vert de l'école.

Joindre la grille d'évaluation de l'employeur remplie datée et signée (formulaire remis au début de l'expérience) sur lequel indiquer la durée et le taux d'occupation ou le nombre d'heures effectuées.

La validation de l'expérience professionnelle se fait sur la base du travail personnel des candidat-e-s ainsi que du rapport de l'employeur. Le cas échéant, l'expert peut demander aux candidat-e-s de compléter leur rapport. La validation doit intervenir dans les deux ans qui suivent la fin de l'expérience professionnelle.

En cas de non-validation, une rencontre tripartite doit avoir lieu. Si le préavis reste négatif, une nouvelle expérience doit être accomplie, éventuellement orientée par l'école. Une seule nouvelle expérience peut avoir lieu.

Délais de validation pour une entrée en formation en automne:

Les candidat-e-s doivent restituer les documents de validation (rapport personnel + évaluation de l'employeur) dans les 30 jours après 20 semaines d'expérience - même si l'expérience dure plus que 20 semaines.

Les candidat-e-s dont l'expérience se termine durant le mois de mai doivent rendre les documents de validation le 31 mai au plus tard

LE NON-RESPECT DE CES DELAIS REND IMPOSSIBLE L'ENTREE EN FORMATION EN AUTOMNE

Remarques

Chaque expérience professionnelle spécifique donne lieu à une validation selon la procédure énoncée ci-dessus.

Des expériences professionnelles spécifiques antérieures peuvent être reconnues, pour autant qu'elles ne remontent pas à plus de 2 ans.

2 EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE NON SPÉCIFIQUE

Objectifs

L'expérience professionnelle non spécifique doit permettre aux candidat-e-s :

- de tester leur aptitude à assumer une vie professionnelle au quotidien,
- de prendre connaissance des conditions du travail en dehors d'une situation de formation.

Conditions

L'expérience professionnelle non spécifique peut revêtir toute forme et toute nature.

Validation

Les attestations et certificats de travail des employeurs portant sur la durée, la nature du travail et le taux d'activité font foi pour la validation. Des expériences professionnelles non spécifiques antérieures peuvent être reconnues.

Délai pour une entrée en formation en automne :

Achever et certifier les 20 semaines d'expérience professionnelle non spécifique le **30 juin**.

3 ATTESTATION DE VALIDATION

La validation finale de l'expérience professionnelle de qualité est communiquée par lettre aux candidat-e-s. Sa validité est illimitée.

Document pouvant être soumis à modification. Etat mars 2023

CONSIGNES POUR LE RAPPORT D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE QUALITE

Présentation du rapport, texte de 8 à 10 pages dactylographiées, selon tableau ci-dessous

<p>Description Deux à trois pages maximum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Brève présentation du contexte professionnel (historique, missions et buts de l'institution, type de prestations, situation, financement) - Brève description de la population accueillie et de ses différentes problématiques - Brève description des principales tâches effectuées par le/la stagiaire dans le champ d'intervention professionnelle.
<p>Analyse de l'activité professionnelle ou de l'expérience</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relation établie avec les usagers (type et contenu) - Collaboration avec les professionnel·le·s - Aptitudes mobilisées pour la pratique (type et contenu) - Capacité du/de la stagiaire à se confronter au quotidien aux situations professionnelles
<p>Auto-évaluation</p>	<p>Réflexion sur les apprentissages réalisés en lien avec le vécu et le ressenti émotionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvertes effectuées relatives au travail social - Ressources mises en œuvre pour comprendre les problématiques de la population (recherche documentaire, lectures, utilisation de références théoriques) - Difficultés rencontrées - Moments forts et satisfactions - Questionnement personnel et remise en question éventuelle
<p>Conclusion Une page maximum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'expérience en lien avec le projet de formation en Travail Social - Mise en évidence des éléments principaux que le lecteur doit retenir de l'analyse et de l'autoévaluation.

Critères d'évaluation de l'expert :

- Capacité à décrire le contexte institutionnel, la population accueillie et les tâches effectuées
- Pertinence de l'analyse
- Pertinence de l'autoévaluation
- Capacité d'expression écrite

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'EMPLOYEUR

Institution : Candidat-e :

Dates contractuelles de l'expérience :

du au

Dates de l'expérience professionnelle évaluée pour l'entrée à la HETSL (jusqu'au 31 mai au plus tard) :

du au

Taux d'occupation %

Durée effective de l'expérience professionnelle évaluée pour l'entrée à la HESTL (jusqu'au 31 mai au plus tard) en heures :

Critères d'évaluation de l'expérience professionnelle	Appréciation		Commentaires <u>détaillés</u>
Aptitudes à entrer en relation avec les personnes de manière appropriée	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		
Aptitudes à se confronter à des situations emblématiques du champ professionnel	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		
Aptitudes à communiquer (expression écrite et orale)	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		
Aptitudes à collaborer (travail en équipe)	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		
Aptitudes à appréhender son rôle dans le champ d'intervention	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		

Critères d'évaluation de l'expérience professionnelle	Appréciation		Commentaires <u>détaillés</u>
Aptitudes à confronter ses positions en argumentant	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		
Aptitudes à questionner sa pratique	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		
Aptitudes à exprimer ses motivations pour le travail social	Très bien		
	Bien		
	Suffisant		
	Insuffisant		

Commentaire global

Appréciation finale :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date et signature de la personne de référence :

Date et signature de l'employeur :

Le/la candidat·e reconnaît avoir pris connaissance du présent document.

Date et signature :

La présente grille doit être retournée par le/la candidat·e au site de formation auprès duquel le dossier de candidature est déposé, accompagnée de l'attestation de travail.